



HAL
open science

De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie. L'accueil des réfugiés de Libye en 2011

Hassan Boubakri, Swanie Potot

► **To cite this version:**

Hassan Boubakri, Swanie Potot. De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie. L'accueil des réfugiés de Libye en 2011. Migrations Société, 2012, Du Maroc à Bahreïn, des migrations en zones de turbulences, 24 (143), pp.121-138. hal-01318014

HAL Id: hal-01318014

<https://hal.science/hal-01318014>

Submitted on 19 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paru dans Migrations Société, vol.24, n°143, septembre-octobre 2012, pp.121-138.

Titre : De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie. L'accueil des réfugiés de Libye en 2011.

Auteurs :

Hassan Boubakri, géographe, Maître de Conférence à l'Université de Sousse, Tunisie.

Swanie Potot, sociologue, chercheure CNRS-IRD, Unité de recherche *Migrations et société* (URMIS), en affectation temporaire à l'Université de Sousse.

Intro :

Au cours de l'année 2011, suite à la révolution de janvier, la Tunisie s'est illustrée dans les media européens par les arrivées dites massives de ses ressortissants sur les côtes italiennes. On a fait moins cas de sa fonction de terre d'accueil dans le cadre du conflit libyen. Tandis que durant le printemps, l'Europe s'inquiétait de l'arrivée de quelques vingt à trente mille jeunes tunisiens, leur pays d'origine accueillait entre fin février et fin mai, plus de 400.000 personnes fuyant les violences en Libye, soit environ la moitié des 885.000 réfugiés occasionnés par ce conflit¹ [I.O.M, 2011]². Ces passages de frontières ne relèvent certes pas des mêmes stratégies ni des mêmes logiques sociales, mais ils contribuent à leur façon à dessiner le paysage migratoire de la nouvelle Tunisie, marquée conjointement par la crainte d'un avenir encore incertain et l'émergence d'une société civile très engagée.

La crise libyenne a mis sur les routes des ressortissants de 120 nationalités différentes, se répartissant en quatre grandes catégories : (1) les ressortissants des pays limitrophes (Tunisie, Egypte, Algérie, Tchad, Niger, Soudan) qui ont réussi à rejoindre directement leur pays d'origine; (2) les ressortissants de ces mêmes Etats qui ne sont pas parvenus à regagner directement leur propre pays et se sont réfugiés dans un autre pays limitrophe ; (3) les ressortissants de pays non frontaliers avec la Libye, ayant rejoint essentiellement la Tunisie et l'Egypte ; (4) les Libyens partis se réfugier, se faire soigner, s'approvisionner, essentiellement vers la Tunisie.

La première partie de l'article porte sur le mouvement citoyen apparu spontanément pour porter secours aux travailleurs migrants de diverses nationalités, venus trouver refuge en Tunisie dès le début des heurts. La société civile tunisienne, émergente au sortir de 50 ans de

¹ Durant cette période, 185.000 ressortissants de pays tiers, 48.500 Tunisiens et 208.000 Libyens sont entrés en Tunisie par la frontière avec la Libye.

² Sauf exception mentionnée dans le texte, les chiffres cités sont issus de la publication trimestrielle de l'Organisation Internationale des Migration (IOM en anglais) référencée en fin d'article.

dictature, s'est alors illustrée en apportant un soutien humain et matériel à plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Cette mobilisation collective est ici analysée dans la dynamique de l'élan révolutionnaire et d'une volonté *de se réapproprier les affaires de l'Etat* [Bayart, 1985].

A partir du mois d'avril, tandis que l'OTAN entrait dans le conflit, ce sont des familles libyennes qui ont fui massivement. Contrairement aux travailleurs issus de pays tiers, ces dernières ont évité les camps installés à cet effet et ont été accueillies dans des foyers par la population tunisienne. La deuxième partie de l'article s'intéresse aux modalités de cet accueil, aux multiples acteurs impliqués et à leurs motivations ainsi qu'aux sociabilités apparues à cette occasion.

L'énergie déployée pour assister ces réfugiés au printemps contraste avec un certain désintérêt, dans les mois qui ont suivi, envers la population restée sans solution dans les camps. Dernier à fonctionner, le camp de Choucha, proche du poste frontalier de Ras Jedir, abritait encore au printemps 2012 environ 3.000 personnes craignant pour leur vie si elles rejoignaient leur pays d'origine. L'article revient, en dernière partie, sur la situation au sein du camp où des ressortissants d'une trentaine de nationalités se sont installés dans le provisoire, non sans résistances.

Cela conduira, en conclusion, à porter un regard sur le traitement institutionnel de ces cas et les questions que celui-ci pose en matière de politique migratoire au nouveau gouvernement tunisien.

Ces différents aspects sont abordés à partir d'observations et d'enquêtes menées dans la région du sud-est tunisien durant le printemps et l'été 2011. Les auteurs y ont conduit des entretiens avec des personnes directement concernées par ces événements et notamment avec des réfugiés de différentes nationalités, des familles leur ayant ouvert leur maison, des volontaires et des responsables associatifs ainsi qu'avec du personnel des camps et des cadres de plusieurs institutions internationales. Ces données ont été régulièrement complétées au cours des années 2011 et 2012 par des observations, un suivi des activités de l'Etat et de la société civile sur les questions de migrations et plusieurs entretiens avec des responsables d'organisations intergouvernementales.

1. UN ELAN CITOYEN POUR ACCUEILLIR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN EXODE

La Libye, pays riche sur un continent pauvre, est depuis longtemps une terre d'immigration importante. Selon l'*International Organization for Migration* (IOM), avant le déclenchement du conflit, entre 2 et 2,5 millions d'étrangers y travaillaient. Les ressortissants africains étaient les plus nombreux : un peu moins d'un million d'Égyptiens, un demi-million de Soudanais, autant de Tchadiens et Nigériens ainsi que des Maghrébins. L'immigration venue d'Asie, moins nombreuse, n'était cependant pas négligeable. Les conditions de travail et la vie sociale des immigrés étaient souvent pénibles, les étrangers, surtout ceux venus d'Afrique noire, étant régulièrement victimes de ségrégation, d'abus divers, voire même, comme à l'automne 2000, de violences et de meurtres [Libération, 2000]. Mais le besoin de main-d'œuvre, les salaires élevés en comparaison de ceux des pays voisins et la grande tolérance institutionnelle à l'égard des mouvements de population y favorisaient l'immigration. Depuis une dizaine d'années, ce pays était également devenu un espace de transit pour des migrants désirant se rendre en Europe, via l'Italie, par voie maritime [Boubakri, 2006]. C'est l'ensemble de cette population étrangère qui a cherché à quitter le pays dès le début des hostilités.

Dès le début du soulèvement, plusieurs gouvernements appelaient leurs ressortissants à quitter le pays. Une minorité parvenait à partir par voie aérienne et par les ports de Tripoli, Syrte et Benghazi, mais la plus grande partie fuyait en direction des frontières terrestres. Entre février et octobre, ils seront 722.000 à quitter la Libye pour rejoindre un pays limitrophe. Près de la moitié de ces migrants ont traversé la frontière tunisienne (313.000), tandis que le reste se répartissait entre l'Égypte (230.000) et les pays subsahariens limitrophes, essentiellement le Niger (83.000) et le Tchad (52.000). L'importance des arrivées en Tunisie s'explique par la configuration géographique de la Libye : plus des deux tiers de la population, des villes et de l'appareil productif sont localisés dans l'ouest libyen, entre le Golfe de Syrte et la frontière tunisienne. Par conséquent, une part importante de la main-d'œuvre étrangère y était aussi concentrée.

Si certains ressortissants, tels les Vietnamiens, les Chinois ou ceux issus de pays occidentaux étaient attendus à la frontière pour être immédiatement pris en charge et rapatriés vers leur pays d'origine par leur ambassade ou par les multinationales qui les avaient expatriés en Libye, nombreux furent les travailleurs migrants, en grande majorité des hommes seuls, arrivés sans soutien et très démunis au poste frontalier de Ras Jedir (principale porte

d'entrée des travailleurs issus de pays tiers). Dans un pays en proie à la guerre civile, les travailleurs migrants et les voyageurs isolés étaient des cibles privilégiées des violences et des abus de toute sorte de la part des militaires, des rebelles ou de simples délinquants. A cela s'ajoutait le cas spécifique des Subsahariens, très nombreux, confondus avec les mercenaires de Kadhafi ou bien subissant la vengeance des rebelles du simple fait de leur nationalité. Lors des entretiens menés au camp de Choucha, proche de Ras Jedir, des migrants nous ont dit avoir été agressés à plusieurs reprises, tant dans leurs foyers en ville, notamment à Tripoli, que sur la route, semée d'embûches, pour rejoindre la Tunisie.

Ces événements débutèrent un mois après la fuite du dictateur tunisien, confronté à un soulèvement populaire sans précédent. Mais le 14 janvier ne marque en aucune manière la fin de la Révolution tunisienne. Au mois de février, les grèves, manifestations, sit-in et, épisodiquement, des scènes de violence, étaient encore très fréquents. Les anciens dirigeants proches de la dictature, dans le domaine de la politique comme dans les entreprises, étaient « dégages » progressivement. L'autorité dans le pays n'était plus représentée que par une petite armée de 25.000 hommes, la police, restée au service de l'ancien président jusqu'à la dernière minute, faisant alors l'objet de la vindicte populaire. Le gouvernement, remanié le 27 janvier mais toujours dirigé par l'ancien premier ministre de Ben Ali, Mohamed Ghanouchi, était très contesté par la rue. Le 27 février, suite à deux jours de manifestations marquées par des violences dans la capitale ayant fait quatre morts et douze blessés, celui-ci démissionnait.

C'est dans ce contexte de grande agitation sociale et politique qu'il faut apprécier les initiatives prises face à la révolte libyenne par la société tunisienne. La période révolutionnaire a sans aucun doute sensibilisé la population aux affaires publiques. Les structures étatiques avaient été mises à mal mais l'élan de la révolution poussait un nombre croissant de citoyens à s'engager dans le champ de l'action sociale et le volontariat, palliant ainsi le défaut institutionnel. C'est ce qui s'est passé au lendemain du 14 janvier quand, sur tout le territoire, se sont constitués des comités de quartiers visant à rétablir l'ordre face aux menaces de pillages et d'exactions [Potot, 2012]. De la même façon, même les plus petites localités ont créé des « Comités de protection de la révolution (CPR) » constitués de toutes les volontés, pour favoriser la démocratie et reprendre en main la gestion des affaires au niveau local.

Aussi, lorsque « *le peuple frère libyen* »³ est entré en révolte contre son dictateur, l'ensemble de la population tunisienne était sensibilisée et très attentive à la situation de ce

³ Expression très courante alors dans les médias tunisiens.

pays frontalier. Elle s'est massivement mobilisée dès les premières arrivées de réfugiés. Les violences d'envergure éclataient le 17 février et des réfugiés arrivaient en nombre dès le lendemain. Beaucoup d'entre eux, n'ayant pas où aller, campaient alors à ciel ouvert juste à côté du poste frontière, côté tunisien, avec le peu d'affaires qu'ils avaient réussi à emporter (photo 1).

Dès la diffusion des premières images par les médias tunisiens, des centaines puis des milliers de personnes, pas ou peu coordonnées entre elles, d'abord issues des localités alentour puis d'autres régions du pays, sont alors venues proposer leur secours. Elles apportaient de la nourriture, des couvertures, de l'eau ou tout autre soutien de première nécessité. Progressivement, des dispositifs d'accueil et d'assistance ont été mis en place par de multiples associations nées pour l'occasion. Le Croissant rouge tunisien, lui aussi en profonde restructuration, était alors la seule organisation spécialisée dans ce type de tâche ; il tentait de coordonner une partie des aides. Le 20 février, l'armée, déjà très occupée par le maintien de l'ordre, mettait en place un camp d'accueil à Choucha, à quelques kilomètres de la frontière, dans le désert (photos 3 et 4). Ce n'est que plus d'une semaine après le début des arrivées massives, plusieurs milliers de personnes par jour, dans cette région désertique et marginalisée, que s'est déployée l'aide internationale, dépêchée par l'IOM, le Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) ; des Croissants rouges d'autres pays arabes ainsi que par quelques organisations non gouvernementales.

Parallèlement à ce soutien, la mobilisation des Tunisiens est restée vivace. Des appels à la solidarité étaient diffusés par les médias : dans les grandes surfaces de tout le pays, des collectes de vivres étaient organisées et l'on pouvait observer, durant plusieurs semaines, sur les principales routes reliant les grandes villes du nord et du centre à la région frontalière, une noria de convois acheminant des produits alimentaires, des matelas, des médicaments (photo 2) mais aussi des volontaires : médecins, infirmiers et bénévoles de tous milieux venus prêter leurs bras. Bien que le tissu associatif indépendant fut à ce moment-là encore embryonnaire en Tunisie, ces défilés de véhicules portaient, outre le drapeau tunisien redevenu un symbole populaire, les couleurs de collectifs aussi nombreux que divers, depuis les étudiants de telle ou telle université ou école privée aux groupements de travailleurs d'une usine ou d'un quartier en passant, bien entendu, par les comités de protection de la révolution.

Tout s'est passé comme si les besoins, qui s'intensifiaient de semaine en semaine à la frontière sud, donnaient l'occasion à la société tunisienne de mettre en pratique les valeurs exhalées durant sa révolution. Les employés des organisations internationales interrogés témoignaient de cet élan, rarement rencontré ailleurs selon eux, durant toute la période qui a

précédé le rapatriement de la plupart de ces migrants vers leurs pays d'origine. Pour la majorité d'entre eux, l'hébergement en camp n'a duré que de quelques jours à quelques semaines. L'IOM a en effet affrété un certain nombre d'avions pour reconduire les contingents les plus importants. Ainsi 85.000 Egyptiens et presque 30.000 ressortissants du Bangladesh ont été rapidement rapatriés au fur et à mesure de leurs arrivées. En revanche la situation était plus problématique pour les minorités ou celles dont les Etats d'origine ne se mobilisaient pas. C'était notamment le cas des Soudanais et des Ghanéens qui organisaient, dès le mois de mars, des manifestations autour du camp pour attirer l'attention de l'opinion internationale sur leur sort (photo 5). Ils se disaient abandonnés dans un *no man's land* au milieu du désert. Progressivement, des solutions ont été trouvées pour la très grande majorité des réfugiés qui voulaient rejoindre leur pays d'origine et, en quelques mois, les différents camps du sud tunisien se vidaient, les arrivées de travailleurs migrants se tarissant à partir du mois d'avril. Seul le camp de Choucha restait encore ouvert à l'été 2011. Il avait non seulement vocation à accueillir d'hypothétiques réfugiés libyens mais surtout, il hébergeait encore quelques milliers de personnes, dont plusieurs familles, qui refusaient de retourner vers le pays dont elles avaient la nationalité, qu'elles avaient fui. Nous y reviendrons.

En avril, au moment où l'exode des travailleurs étrangers de Libye commençait à se tarir, ce sont les Libyens qui ont commencé à partir.

2. LOGER LES REFUGIES LIBYENS EN TUNISIE

L'entrée de l'OTAN dans le conflit et, surtout, l'intensification des frappes aériennes et des combats entre rebelles et forces gouvernementales dans la partie ouest du pays, ont mis sur les routes de la Tunisie des effectifs croissants de réfugiés libyens qui ont suivi des parcours bien différents de ceux empruntés par les migrants étrangers. Le poste frontalier de Ras Jedir ne fut plus le seul point d'entrée. Celui de Dhehiba, au sud de Tataouine dans le désert, ainsi que l'ensemble de la frontière saharienne, peu contrôlée par les autorités libyennes, ont été des lieux de passage plus ou moins importants selon les périodes et les zones de combat. Les routes et l'importance des flux changeaient au gré de l'alternance des prises de contrôle de l'un ou l'autre des postes frontaliers (côté libyen), une fois par les rebelles, l'autre par les forces gouvernementales. Les réfugiés ont été accueillis dans les différentes villes proches de la frontière, des plus grandes (Médenine, Tataouine, Zarzis, Bengardanne, Djerba) aux toutes petites bourgades de la plaine ou de la montagne.

Contrairement aux travailleurs isolés de la première vague, les Libyens arrivaient en famille, 10 personnes en moyenne, avec leurs véhicules particuliers chargés de tout ce qu'ils avaient réussi à y entasser. Cherchant à tout prix à éviter les camps sous tente qui leur étaient destinés, la plupart d'entre eux ont rejoint les villes et villages du Sud tunisien. Les premiers réfugiés étaient issus de la zone frontalière libyenne et mettaient à profit leurs relations avec des Tunisiens du Sud pour être accueillis. En effet, pour préserver une activité économique dans cette région reléguée par le pouvoir central de Tunis, les populations des gouvernorats de Tataouine et Medenine, ont depuis longtemps multiplié les échanges formels et informels avec la Libye. Les trafics d'alcool, d'essence ou de bétail comme les relations commerciales légales ont ainsi été le berceau de multiples liens transfrontaliers que les familles ont mobilisé dans les heures difficiles du conflit.

Mais rapidement, l'exode ne s'est plus limité à ceux qui savaient pouvoir être accueillis par des connaissances. A titre d'exemple, entre le 20 et le 21 juin, 6.700 nouveaux arrivants étaient enregistrés par les bureaux d'accueil tunisiens. Les réfugiés les plus fortunés occupaient les hôtels délaissés par les touristes, d'abord dans l'île de Djerba et ses environs puis dans les grandes villes de la côte et du nord du pays, jusqu'à Tunis. Ceux, très nombreux, qui ne pouvaient s'offrir ce luxe étaient pris en charge par la population tunisienne, dans le sud d'abord puis sur un territoire de plus en plus vaste. Face à l'augmentation du flux des arrivants, les volontaires et les propositions d'assistance se sont multipliés. La charge émotive provoquée par l'arrivée de ces exilés dont la lutte paraissait si semblable, bien que plus violente, à celle vécue quelques mois plus tôt par les Tunisiens, a contribué à alimenter l'effort collectif. Des milliers de familles tunisiennes ont ainsi accueilli dans leur foyer des réfugiés dont elles partageaient la langue, la religion et une partie de la culture mais qu'elles ne connaissaient nullement. Certains réfugiés ont eu l'autorisation de réhabiliter d'anciennes maisons troglodytes, délaissées depuis plusieurs dizaines d'années au profit d'habitats plus modernes. A la demande de leurs proches, plusieurs dizaines d'émigrés du sud tunisien, vivant principalement en France, ont mis à disposition leur maison de vacances. Des hôtels entiers ont parfois été mobilisés grâce à des financements associatifs nationaux ou internationaux, pour loger des familles sans toit.

Les Comités de protection de la révolution et le Croissant rouge tunisien, de mieux en mieux organisés au fil des mois, coordonnaient les dispositifs d'accueil. Ils répertoriaient les offres proposées par la population sur l'ensemble du territoire et y répartissaient les réfugiés canalisés vers des centres créés à cet effet sur les principales routes de la frontière. Les vivres envoyés de tout le pays et par de nombreux donateurs étrangers étaient alors répartis auprès

des bureaux locaux pour être distribués aux réfugiés. A Tataouine, ville d'environ 60.000 habitants, en juillet 2011 plus de 40.000 réfugiés avaient été enregistrés auprès des organisations locales⁴. Le mois de Ramadhan étant arrivé au moment où s'intensifiaient les flux de réfugiés, le HCR, en collaboration avec ses partenaires internationaux et tunisiens⁵, a coordonné une campagne de distribution de colis alimentaires au profit de 55.000 Libyens dans les principaux gouvernorats du sud [UNHCR, 2011]. Les hôpitaux publics ont également été mis à contribution, prenant en charge non seulement la population réfugiée mais également une partie des combattants venus spécialement pour subir des soins.

Bien que la population tunisienne ait eu un regard plutôt complaisant envers la rébellion contre le dictateur libyen, on n'a pas observé de parti pris militant du côté tunisien et l'on accueillait indistinctement des pro-insurgés et des pro-Kadhafi. Une attitude de neutralité et de non ingérence était adoptée tant par le gouvernement que par les volontaires. Pour éviter d'éventuels conflits entre partisans des deux camps, des patrouilles effectuaient des rondes de jour comme de nuit dans les villages et sur l'île de Djerba. Lors des entretiens, les « accueillants » interrogés refusaient d'expliquer l'hospitalité offerte par une motivation religieuse ou une solidarité pan-arabique. Un membre du comité de protection de la révolution, partisan d'un parti islamiste pourtant très sensible à la question palestinienne, résumait ainsi le propos dominant : *"Non, c'est parce que ce sont des humains. C'est tout à fait normal, ils fuient la guerre, ce sont des familles, on ne peut pas les laisser sans aide. Même si c'était des Israéliens qui étaient chassés de chez eux comme ça, on les recevrait de la même façon..."*. Il s'agit là de discours et il est très probable que, consciemment ou pas, la proximité culturelle ait joué un rôle dans la réaction de la population tunisienne mais ce n'est pas ce que ces volontaires choisissaient de mettre en avant. Ils récusaient d'ailleurs de partager une culture identique, faisant valoir la polygamie libyenne et les habitudes de relative réclusion des femmes. L'hospitalité était présentée, dans la plupart des entretiens, comme une responsabilité collective, un défi à surmonter quel qu'en soit le coût. Cette attitude commune fera l'objet d'une grande fierté dans le pays ; les media et le monde politique, foisonnant en cette période, ne cessant alors de vanter la réactivité et la générosité du « *peuple tunisien* ». Ce fut là aussi l'occasion de mettre à l'épreuve et de célébrer la force d'une nation qui cherchait à se reconstruire sur les ruines de la dictature.

⁴ Entretien avec le coordinateur du CPR de Tataouine, juillet 2011.

⁵ Le Programme alimentaire mondial, le Croissant-Rouge tunisien, le Croissant-Rouge des Émirats Arabes Unis, le Secours islamique, Al Tawoon, Secours Islamique France, le Secours populaire français, Wafa Relief et le Libyan Relief Committee.

Durant l'automne 2011, après la mort de Mouamar Kadhafi, la plupart des Libyens sont repartis vers leur pays. Cependant, cet épisode a donné lieu à des formes plus durables de sociabilités dont on peut observer les effets au printemps 2012. D'une part, un petit nombre de mariages mixtes a été contracté durant ou à la suite de cette expérience, scellant des alliances durables entre des familles des deux côtés de la frontière. D'autre part, d'anciens réfugiés reviennent régulièrement en visite dans les villages qui les ont accueillis ; ils témoignent de leur reconnaissance en apportant des présents de toute sorte. Ainsi, dans les années à venir, il sera intéressant d'enquêter sur l'évolution de ces échanges et des identités locales dans un contexte de redynamisation de l'ensemble des liens sociaux transfrontaliers.

3. QUELLES SOLUTIONS POUR CEUX QUI RESTENT ?

Les populations locales et les organisations de la société civile ont témoigné de leur capacité de mobilisation et de prise en charge de ces exilés au printemps 2011, mais ces événements ont aussi mis à nu l'absence ou la faiblesse de dispositifs nationaux d'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les suites de cette situation migratoire ont révélé d'autres types de difficultés et de contraintes auxquelles la Tunisie doit aujourd'hui faire face.

Si la plus grande partie des Libyens réfugiés en Tunisie sont retournés dans leur pays après la chute de régime, d'autres, qui se compteraient en milliers, proches ou bénéficiaires de la dictature déchu, sont restés en Tunisie. La libre circulation des personnes entre les deux pays ne permet pas pour le moment une estimation plausible de ce nombre. Quoiqu'il en soit, une nouvelle catégorie de réfugiés est née : «les pro-Kadhafi» qui craignent pour leur vie ou risquent d'être jugés s'ils rentraient dans leur pays. Une partie d'entre eux restera peut-être en Tunisie⁶, certains cherchent déjà à obtenir l'asile en Europe et en Amérique du Nord. Les violences intertribales, interrégionales et la chasse aux «Noirs» qui continuent, et parfois s'intensifient, en Libye ouvrent la voie à de nouveaux exils. En Tunisie, des réfugiés rentreraient actuellement en tant que touristes mêlés aux flux quotidiens de population qui circulent entre les deux pays.

L'absence d'une loi tunisienne sur l'asile ne permet pas le traitement du séjour prolongé, donc non légal, de cette population. Les autorités tunisiennes n'ont pas manifesté l'intention d'expulser ou de limiter la circulation de cette population dans le pays, mais se

⁶ Une association tunisienne de défenses des réfugiés libyens est née fin 2011. Elle est dirigée par des avocats qui ont défendu les hautes personnalités du gouvernement libyen arrêtées par les autorités tunisiennes dans les semaines qui ont précédé la chute du régime.

voient forcées de construire un cadre législatif qui leur permette de gérer les conséquences de cette situation⁷.

Parallèlement à la question libyenne, se pose le problème du maintien d'un camp résiduel de réfugiés issus de pays tiers qui ne veulent ou ne peuvent pas rentrer dans leurs pays par crainte de mauvais traitements. Le nombre moyen de personnes hébergées dans ce camp administré par le HCR a oscillé entre 3.000 et 3.500 entre l'été 2011 et le mois de mai 2012, date des dernières observations. Les tentes sont alors devenues de véritables habitations et une vie de village s'est organisée en ce lieu incongru. Comme dans la majorité des camps de réfugiés [Agier, 2009], on a vu émerger des « chefs de communauté », interlocuteurs privilégiés des autorités, chargés par ces dernières de faire le lien et de gérer en quelque sorte leur compatriotes. Dans le même temps, des formes de commerces s'y sont développées avec la population environnante qui rapporte quelques biens des villages alentour, comme des cigarettes ou de l'alcool. L'ambiance n'est plus celle des premières semaines, à présent la tension se fait sentir et des conflits éclatent régulièrement, à l'intérieur du camp comme avec les habitants alentour que la présence continue de ces étrangers, pauvres et célibataires pour la plupart, a fini par inquiéter. Les conditions de survie difficiles sous les tentes en plein désert et l'absence de perspective pour certains donnent lieu à une certaine mobilisation. Des manifestations ont régulièrement lieu autour du camp et quelques figures émergent aujourd'hui dans l'espace public pour porter des revendications. Plus organisés et maîtrisant de mieux en mieux les moyens de toucher l'opinion publique, des portes paroles ont rejoint Tunis au printemps 2012 pour faire entendre leurs voix dans le pays.

Sur 3.024 habitants du camp recensés à la fin du mois de mars 2012, 3 nationalités représentaient 80% du total : 913 Somaliens, 830 Soudanais et 515 Erythréens [UNHCR, 2012]. Bien que le camp ait reçu de nouveaux réfugiés début 2012, le HCR s'est limité à l'étude des dossiers de ceux arrivés avant le mois de décembre 2011.

Faute d'une loi sur l'asile en Tunisie, la voie de la réinstallation dans un pays tiers pour ceux qui obtiendraient le statut de réfugié du HCR a été privilégiée. Au mois d'avril 2012, 772 réfugiés avaient quitté le camp à ce titre : plus de la moitié avaient été réinstallée en Norvège tandis que 150 autres avaient été transférés vers un camp de transit en Roumanie. 1.743 personnes attendaient leur rapatriement vers des pays de réinstallation, dont les

⁷ Parmi les conséquences du conflit libyen, le trafic d'armes et de matériel de guerre dans toute cette région du continent est la plus problématique. Les media tunisiens se font régulièrement l'écho d'arrestations pour de tels motifs.

principaux sont les Etats-Unis (800 cas), la Norvège (473 cas), la Suède (212 cas) et l'Australie (109 cas). Malgré les discours en faveur d'un soutien à la Tunisie « révolutionnaire », les grands pays d'immigration d'Europe occidentale n'ont pas proposé leur hospitalité.

Le HCR a par ailleurs rejeté 300 demandes d'asile, dont 149 Tchadiens, 40 Nigériens, 29 Soudanais du Darfour [Kessler et Marvin, 2012]. Bien qu'ils n'aient pas été expulsés du camp, l'institution leur refuse maintenant sa protection et c'est aux autorités tunisiennes qu'il revient de gérer leur situation. Ils sont désormais en situation irrégulière en Tunisie et sont assignés à rester dans le camp. Ainsi, la fonction d'accueil des réfugiés de Libye du camp de Choucha est désormais doublée d'une fonction de rétention. Cela s'est confirmé par l'arrivée, à la fin du mois de mars 2012, de 74 migrants d'origine somalienne. Ces derniers avaient été secourus par un navire de pêche tunisien au sud de Lampedusa. Devant le refus de la marine italienne de laisser accoster l'embarcation en détresse, et en vertu de l'accord tuniso-italien d'avril 2011, c'est la marine tunisienne qui les a rapatriés en Tunisie et placés au camp de Choucha⁸.

Sans papiers et sans horizon, ces migrants sont sous la surveillance des autorités tunisiennes qui, en attendant que le gouvernement promulgue de nouvelles lois, s'appuient sur les règles mises en place par la dictature, dans le cadre de la politique européenne d'externalisation des contrôles et de la répression de « l'émigration illégale » [Gabrielli, 2011]. Si certains se lancent dans des mobilisations collectives pour trouver une solution à leur situation, d'autres optent pour des issues plus personnelles, comme de (re)tenter la traversée vers Lampedusa ou repartir vers la Libye malgré la grande instabilité qui y règne.

CONCLUSION : VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE TUNISIENNE ?

La question des migrations et de l'asile s'est ainsi imposée dans l'agenda gouvernemental. Dès le mois de mars 2011, le gouvernement tunisien a assoupli l'application de la loi organique n° 2004-6 du 3 février 2004, relative aux passeports et aux documents de voyage⁹. Cette loi était dénoncée par les défenseurs des droits de l'Homme dans la mesure où

⁸(source : http://www.asca.it/news-Immigrati_74_clandestini_trovati_a_Lampedusa_riportati_in_Tunisia-1135913-ATT.html)

⁹ Loi organique n° 2004-6, du 3 février 2004, modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage (JORT n° 11 du 6 février 2004. Pp 252-253).

nombre de ses dispositions avaient un caractère d'exception et heurtaient les règles élémentaires du droit [Ben-Jemia, 2006]. Désormais, les migrants illégaux tunisiens interceptés en mer, rapatriés ou expulsés ne sont plus systématiquement détenus et jugés. Concernant les étrangers en situation irrégulière, ils sont toujours détenus dans le centre de détention de Ouardiya¹⁰ ou, récemment à Choucha, mais ne sont plus expulsés vers le désert libyen comme cela se pratiquait sous la dictature. La seconde décision fut la signature, dès le mois de juin 2011, d'un accord de siège avec le HCR pour l'ouverture d'un bureau permanent à Tunis ouvrant la voie à une protection minimale des réfugiés, notamment contre l'expulsion.

Face à l'épreuve libyenne mais aussi aux nombreux départs de ses côtes en direction de l'Europe, les autorités tunisiennes issues de la révolution sont donc amenées à repenser leur législation dans un esprit plus humaniste. Le gouvernement a lancé une réflexion sur la promulgation d'une loi nationale sur l'asile qui sera prochainement soumise à l'Assemblée constituante. D'autres chantiers sont en cours. Il s'agit d'une part de réformer les lois qui régissent l'entrée, le séjour et la sortie du territoire des personnes qu'elles soient étrangères ou tunisiennes; d'autre part, protéger ses propres ressortissants des risques liés à la migration sans heurter profondément l'Union Européenne. Face à l'éventualité de voir remis en cause les accords passés avec l'ancienne dictature, l'UE -France et l'Italie en particulier- invite le gouvernement provisoire tunisien à signer au plus vite un nouveau «Partenariat pour la mobilité». Mais les mobilisations sont nombreuses dans le pays pour tenter d'extraire la Tunisie de la politique d'externalisation des frontières européennes, en vue de renégocier des accords plus égalitaires. Il n'est pas certain, pourtant, que le nouveau régime tunisien possède davantage de ressources et de moyens de résistance que celui qui l'a précédé pour parvenir à cette fin.

Agier, M., *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2009.

Bayart, J.-F., « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 35, 3, pp. 343-373, 1985.

Ben-Jemia, M. Colloque Immigration et droit. *Aspects juridiques des migrations dans l'espace Euro-maghrébin*. Unité de recherche Relations privées internationales, Faculté des Sciences juridiques, politiques et Sociales, Tunis, 2006.

Boubakri, H., « Le Maghreb et les migrations de transit: le piège? », *Migrations et sociétés*, 107, 2006.

¹⁰ Seul centre de rétention officiellement reconnu en Tunisie.

- Gabrielli, L., « European immigration policies outside the union : an impact analysis on migration dynamics in North African transit areas », in Streiff-Fénart, J. & Segatti, A. (eds.) *The Challenge of the Threshold. Border Closures and Migration Movements in Africa*. Lanham, USA, Lexington Books, pp. 3-16, 2011.
- I.O.M. Humanitarian evacuation on the libyan border. Three month report 28/2/2011-28/5/2011. Geneva, International Organisation for Migration, 2011.
- Kessler, M. & Marvin. Rapport de mission au camp de Choucha. En collaboration avec le CeTuMA. Tunis, 2012.
- Libération. Vague de violences racistes en Libye, 3 novembre 2000. <http://www.liberation.fr/monde/0101352307-vague-de-violences-racistes-en-libye>. 2000.
- Potot, S., « « Prendre le destin du pays en main » : le rôle des comités de quartier dans la construction de la société civile tunisienne post-révolutionnaire », à paraître, 2012.
- Unhcr. Article d'actualité (<http://www.unhcr.fr/4e3ba62fc.html>). 2011.
- Unhcr. Newsletter avril 2012 (en arabe). 2012.